## Question de Daniel Senesael à Denis Ducarme Ministre de l'Agriculture

Objet : Refus de l'Union européenne de revoir les tests d'évaluation des risques des pesticides sur les abeilles

Monsieur le Ministre,

On apprenait récemment que le 17 juillet 2019, un comité technique de l'Union européenne a adopté un texte ayant pour effet de repousser encore un peu plus la mise à jour du système d'homologation des pesticides qui permet toujours la commercialisation de molécules dangereuses pour les pollinisateurs.

En effet, alors que l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) avait émis une série de recommandations visant à revoir les tests d'évaluation des risques des pesticides sur les abeilles actuellement en vigueur, ledit comité a fait l'impasse sur celles-ci repoussant les mesures proposées par l'EFSA à un examen ultérieur qui aurait lieu au mieux après l'été 2021. Avec pour conséquence que les trois principaux insecticides néonicotinoïdes (imidaclopride, clothianidine et thiaméthoxame) interdits en avril 2018 pourraient ainsi être remplacés par des produits aussi problématiques.

Il s'agit là d'une décision qui paraît pour le moins incompréhensible d'autant que la plupart des études tendent à montrer l'effondrement continu des populations d'insectes pollinisateurs.

Monsieur le Ministre,

Il apparaît qu'entre 2013 et 2019, le document guide reprenant les recommandations de l'EFSA a été présenté une trentaine de fois au comité technique concerné, composé de représentants de chaque Etat membre de l'UE, mais que jamais aucun accord pour l'adopter n'a été trouvé, faute de majorité qualifiée.

Etiez-vous au courant de cette situation? Quel est votre point de vue à ce sujet?

Pouvez-vous nous donner la position défendue par nos représentants dans ce dossier ?

Je vous remercie,

Daniel Senesael Député Fédéral



## Ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale

Réponse à la question parlementaire orale n°293 du 2/10/2019 posée par M. D. Senesael Monsieur le député,

Votre question porte sur un sujet auquel je suis particulièrement sensible : celui du sort de la biodiversité et de nos abeilles.

Avant d'être mise sur le marché, chaque substance active qui entre dans la composition d'un produit phytopharmaceutique (ex : pesticide) doit être évaluée. La ligne directrice qui a été approuvée le 17 juillet 2019 par le comité européen des végétaux, des animaux, des denrées alimentaires et des aliments pour animaux vise à davantage prendre en compte, lors de ces procédures d'évaluation, les impacts en termes de toxicité aiguë sur les abeilles domestiques (celles qui produisent le miel).

La Belgique est l'un des seuls pays européen à avoir devancé le comité. Dès 2017 (« 2017 », dans le cadre du Plan Abeilles, notre pays a en effet publié un "guidance document" national qui implémente un document guide de l'EFSA (Autorité européenne de sécurité des aliments) rédigé en 2013.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2019, en Belgique, toute procédure d'autorisation d'un insecticide fait d'abord l'objet d'une évaluation de la toxicité chronique (qui tue ou rend malade à moyen ou long terme) de ce produit contre les abeilles et non seulement sa toxicité aiguë (qui tue tout de suite ou à court terme).

De plus, dans notre pays, la toxicité des produits est désormais évaluée non seulement pour les abeilles domestiques mais aussi pour les bourdons et les autres espèces d'abeilles sauvages. Enfin, l'effet des produits concernés est également évalué chez les larves et pas seulement les insectes au stade adulte.

Ces mesures, applicables aux insecticides depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, ont été étendues aux herbicides et fongicides le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Après avoir tenté de faire aboutir l'EFSA Bee Guidance au niveau européen, la Commission, faute de majorité qualifiée, a proposé une version incluant des normes moins sévères. C'est cette proposition qui a été adoptée en juillet dernier.

J'ai bien entendu déploré l'absence de consensus autour de l'EFSA Bee Guidance. La Belgique a néanmoins soutenu la proposition de la Commission européenne dès lors que celle-ci permettait de faire évoluer la législation dans l'ensemble de l'Union européenne. Je vous confirme cependant que notre pays continuera d'appliquer les normes plus sévères prévues par l'EFSA Bee Guidance. Il est important que notre pays reste à l'avant-garde dans ce domaine.

Je vous remercie.